



Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune d'INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Philippe HENKART Rue du Champ des Sept Bonniers, 11 à 1315 Roux-Miroir.

Le bien concerné est situé Rue du Champ des Sept Bonniers 11 à 1315 Roux-Miroir, et est cadastré 05 C 95 B.

Le projet consiste en Création d'une lucarne en façade jardin et présente les caractéristiques suivantes :
Ecart au permis d'urbanisation :

Prescription 5.3 : "L'ensemble des baies sera caractérisée par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures"

Le projet présente une baie à orientation horizontale - Ecart du permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/02/2019 au 25/02/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be


POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


F. LEGRAND.



Le Bourgmestre


L. WALRY.